

■ Désignation / Modification de bénéficiaire(s) en cas de décès

**Renonciation à l'application de l'article 110/1 LCAT**

Veillez envoyer ce formulaire, complété et signé, par la poste à :  
AG Insurance  
à l'attention de AG Employee Benefits  
Bd Emile Jacqmain 53  
B-1000 Bruxelles

**Affilié :**

Nom : ..... Prénom : .....

Si vous souhaitez que ce formulaire ne soit utilisé que pour un ou plusieurs contrats spécifiques, veuillez le(s) mentionner ci-dessous. Sans mention du numéro de contrat, la clause bénéficiaire modifiée sera d'application pour tous vos contrats souscrits auprès d'AG Employee Benefits et tous vos contrats futurs, à l'exception de vos contrats complémentaires individuels [3<sup>e</sup> pilier].

Numéro de contrat(s) : ..... ; ..... ; .....  
..... ; ..... ; .....

L'affilié renonce à l'application de l'article 110/1 de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre en date du ..... / ..... / ..... . Si les prestations d'assurance, conformément à la clause bénéficiaire, reviennent aux « héritiers légaux », elles seront liquidées aux héritiers légaux par parts égales, en cas de décès de l'affilié avant la date prévue de la retraite ou, le cas échéant, avant la date postposée de la retraite.

La renonciation à l'art. 110/1 LCAT ne change rien à l'ordre de priorité des bénéficiaire(s) repris dans la clause bénéficiaire et ne porte pas préjudice au(x) autre(s) bénéficiaire(s) qui sont éventuellement mentionné(s) dans la clause bénéficiaire.

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Affilié <sup>(1)</sup>,

<sup>1</sup> Si, sur base de l'article 122 LCAT, un bénéficiaire a déjà accepté le bénéfice, celui-ci doit également signer ce formulaire.